

# **R E U N I O N DU 29 octobre 2009**

**à 20h30**

## **Convocation du 21 octobre 2009**

Affiché le 10 novembre 2009

---

L'an deux mil neuf, le vingt neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune de PONTPOINT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire.

### **Etaient présents :**

M. RENAUD P, Maire, M. CZYZ A, M. TOPIN B, M. LIENARD P, M.DEMAISON D, M.URLI X, Mme HENRIOT D Adjointes, Mme LALLOYER C, Mme LAURETTE C, Mme GOUSSEAU C, M. GIRAUD L, M. BIBAUT P, Mme PERROT A, Mme JACQUEY C, M. LEBRETON JP, M. GRANGER O, M. CAVICCHI A, M. FRONIA J, M.CHADUFAUX G

**Absent :** M. LEFEVRE H

**Absent excusé :** M. LHERMITE J-P

### **Absents ayant donné pouvoir :**

Mme AYMOZ N a donné pouvoir à M. RENAUD P

M. MAUPIN G a donné pouvoir à M. GIRAUD L

**Secrétaire :** Mme PERROT A

Le procès verbal de la précédente réunion a été adopté avec l'observation suivante formulée et rédigée par M. GIRAUD

**Chiens errants :** « Monsieur GIRAUD expose le problème récurrent des chiens errants, plus particulièrement au hameau de Moru, où des chiens errants ont déjà, à plusieurs reprises montré des signes d'agressivité, même dans les jardins privatifs des riverains. Monsieur RENAUD rappelle que pendant la semaine (aux heures ouvrables), le policier municipal est compétent pour régler ce problème et le week-end il faut appeler la Gendarmerie. (ce à quoi Mr GIRAUD informe qu'il a déjà fait la démarche et qu'il s'est vu répondre que c'était du domaine de compétence de la Mairie et non du leur) ».

Monsieur RENAUD informe qu'il prendra contact à la Gendarmerie pour s'en expliquer.

Il demande aux différents élus de ne pas hésiter à interpeller les propriétaires de ces chiens et leur rappeler leurs obligations, voir de porter plainte s'il y avait agression contre des personnes. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de convention signée avec la SPA et qu'il ne souhaite pas en signer une, de part le coût (60cts par habitant) qu'il juge trop important.

Monsieur le Maire précise que le chiffre de 60 cts par habitant est le dernier connu, il n'a pas été réactualisé.

**Concernant le PV de la réunion du 8 juillet 2009 approuvant le PV de la réunion du 18 juin 2009,** Monsieur BIBAUT demande qu'un complément à la réserve émise soit apporté, ce complément est formulé et rédigé par M BIBAUT.

« Sur la délibération concernant les Ateliers Municipaux, Monsieur BIBAUT dénonce le fait que les éléments fournis pour cette délibération ne soient pas exactes (à savoir le chiffrage du scénario N°2 fourni par le bureau d'étude ne reprend pas les mêmes bases que le scénario N°1 ce qui ne permet pas de réaliser une comparaison correcte, certains prix unitaires sont anormalement, beaucoup plus élevés que ceux du scénario N°1 et le quantitatif n'est pas réaliste). Il propose au conseil de leur présenter les anomalies qu'il a relevé sur le chiffrage de ce scénario N°2 et demande que ce chiffrage soit repris correctement. De plus aucun montant sur le coût de ce projet n'apparaît dans cette délibération ».

Après le point concernant l'adoption du PV

Monsieur BIBAUT reproche à Monsieur le Maire d'organiser des réunions auxquelles il ne peut pas assister ou auxquelles il n'est pas convié. Il reproche qu'une réunion ait été organisée en mairie avec l'architecte et Monsieur RAYMOND de la SAO (SEMOISE) sur le dossier des Ateliers Municipaux.

Monsieur RENAUD lui répond qu'il est très difficile de solliciter l'avis de tous avant une réunion, qu'il est impossible de satisfaire tout le monde et que chacun fait de son mieux pour organiser et assister à un maximum de réunions. Il rappelle que tous les dossiers sont à disposition de l'ensemble des Conseillers Municipaux en Mairie.

Concernant les Ateliers Municipaux, des décisions avaient été votées lors du précédent mandat. Les remarques de Monsieur BIBAUT ont bien été entendues mais le permis de construire déposé en novembre 2008 et

obtenu depuis le 25 février 2009 reposait sur une implantation soumise à une étude de sol. Pour modifier l'ensemble du dossier, il aurait fallu refaire l'ensemble des études préalables et déposer un nouveau permis de construire. Des frais supplémentaires auraient été générés. La réunion qui a eu lieu avec l'Architecte et la SAO le 14 septembre 2009 a été rapportée aux élus membres de la Commission travaux présents à la réunion du 16 septembre 2009.

Monsieur BIBAUT appuyé par Monsieur GIRAUD et avec l'assentiment de Monsieur URLI dit que les comptes rendus ne sont pas suffisamment détaillés en ce qui concerne les diverses interventions. Il lui paraît important pour éclairer les lecteurs que les noms des intervenants soient précisés avec leurs différentes interventions. Monsieur GIRAUD propose que les débats soient enregistrés et même filmés, il propose de s'en occuper.

Monsieur RENAUD répond que jusqu'alors les comptes rendus présentés et signés par les différents secrétaires de séances, dont Monsieur BIBAUT, n'ont jamais posé de problèmes.

Les moyens humains et techniques de la commune de PONTPOINT ne sont pas ceux d'une grande ville

#### **CANTINE SCOLAIRE ET CREDIT D'IMPOT**

Les frais de garde, hors du domicile, des enfants à charge de moins de 7 ans au 31 décembre ouvrent droit à un crédit d'impôt (CGI, art 200 quater B). Sont prises en compte les sommes versées à une garderie scolaire assurée en dehors des heures de classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 1.80€ la part consacrée à la garderie avant et après le temps de repas pour les enfants de moins de 7 ans qui déjeunent aux restaurants scolaires de la commune.

Madame LALLOYER souhaite que l'information soit donnée dans les écoles

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL : ATELIERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de renouveler la demande de subvention pour la programmation 2010, déjà présentée en 2008 pour 2009

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

- Subvention du Département conformément au taux d'intervention défini au programme de regroupement sur un montant de dépenses subventionnables de 940 063 € HT, soit **310 221 € dont une première tranche financière de 99 000€ au titre de la programmation 2010**

- Financement complémentaire sous forme d'emprunt ou prélèvement sur ressources ordinaires, soit **629 842 € HT ou 814 095€ TTC**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 3 voix contre de M. BIBAUT, M. GIRAUD, M. GIRAUD pour M. MAUPIN,
- approuve la contexture des travaux à réaliser en 2010, telle que définie ci-dessus,
  - adopte le financement proposé, soit :  
subvention du Département : 310 221 € dont 99 000€ pour une première tranche financière au titre de la programmation 2010  
emprunt ou prélèvement sur ressources ordinaires : 629 842 € HT ou 814 095€ TTC
  - sollicite à cet effet une subvention au moins égale à celle mentionnée au plan de financement
  - prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée
  - prend l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Monsieur CAVICCHI s'étonne que l'on puisse se prononcer contre une demande d'aide financière qui viendra en déduction des dépenses.

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2010**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année un programme de travaux de voirie est proposé selon les urgences et les besoins constatés sur le terrain.

Monsieur BIBAUT s'étonne que les travaux de la rue Vieille de Pont aient été retirés de la programmation 2009. Monsieur le Maire lui explique que cela correspondait à la nécessité de réaliser des travaux urgents suite aux violents orages. Monsieur BIBAUT s'étonne car ces travaux urgents n'ont protégé, selon lui, qu'une maison rue Saint-Pierre. Les travaux de la rue Vieille de Pont sont à nouveau présentés avec la programmation 2010  
 Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

- Subvention du Département conformément au taux d'intervention défini au programme de regroupement sur un montant de dépenses subventionnables de 219 690€ HT, soit **72498€.**
- Financement complémentaire sous forme d'emprunt ou prélèvement sur ressources ordinaires, soit **147 192€ HT ou 190 251.24€ TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la contexture des travaux à réaliser en 2010, telle que définie ci-dessus,
- adopte le financement proposé, soit :  
subvention du Département : 72 498 €  
emprunt ou prélèvement sur ressources ordinaires: 147 192 € HT  
**ou 190 251.24 € TTC**

- sollicite à cet effet une subvention au moins égale à celle mentionnée au plan de financement
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée
- prend l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages et, pour ce faire d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

### **MOTION RELATIVE AUX PROJETS DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LA FISCALITE LOCALE**

Après avoir pris connaissance des dispositions du projet de loi de finances 2010 et des orientations de la réforme des collectivités territoriales,

- Considérant que la suppression de la Taxe Professionnelle prévue dans le projet de loi de finances pour 2010 aurait pour effet de réduire considérablement l'autonomie fiscale des départements et donc de mettre ceux-ci dans l'impossibilité financière d'exercer la clause de compétence générale ;
- Considérant que les départements sont les partenaires privilégiés des communes et communautés de communes dans le financement de leurs projets d'équipement et de développement ;
- Considérant l'impact que le renoncement à ces projets aurait sur l'activité économique, l'emploi et la qualité des services apportés par les collectivités territoriales, en particulier les conseils généraux et les communes, aux populations.
- Considérant que les Communes et leurs groupements doivent faire face à une demande croissante de services à la population qui altère leurs possibilités d'autofinancement et que celles-ci doivent pouvoir continuer à bénéficier des aides du Conseil Général pour financer leurs projets d'investissements.

Conformément à la délibération du Bureau de l'Assemblée des Départements de France adoptée le 6 octobre 2009 à l'unanimité des sensibilités politiques, l'Assemblée départementale de l'Oise demande au chef de l'Etat et au gouvernement :

- Une « année blanche » qui garantisse un débat serein sur l'architecture générale complexe de la réforme fiscale locale, à savoir une compensation à l'euro près des recettes non perçues au titre de la TP par le budget de l'Etat et la capacité maintenue au département dans son budget 2010 de voter les taux des trois impôts qui demeureront les siens ;
- La reconnaissance préalable de la spécificité des budgets départementaux qui supportent les allocations universelles de solidarité sociales, et par conséquent une compensation au département de l'Oise du coût supporté depuis 2004 pour chacune de ces allocations (APA, PCH, RMI-RSA...), soit 245 millions d'euros au 1er septembre 2009 ;
- Le maintien de l'autonomie fiscale et de la libre administration des collectivités territoriales ;

- Une révision des valeurs locatives foncières pour rendre plus juste l'établissement de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de tout nouvel impôt local ;
- La prise en compte de la diversité des territoires dans l'attribution de toute dotation, afin d'intensifier l'effet correcteur de la péréquation, notamment en faveur des territoires ruraux.

L'Assemblée départementale de l'Oise confirme son inquiétude quant au calendrier, aux modalités et au contenu de la réforme territoriale en l'état actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour et 4 abstentions de M. BIBAUT, M. GRANGER, M. GIRAUD et M GIRAUD pour M MAUPIN adopte la motion du Conseil Général de l'Oise.

Une discussion s'engage sur le devenir des aides apportées aux Communes et Monsieur BIBAUT ajoute que c'est une raison supplémentaire pour rechercher des économies.

### **TRAVAUX PERMETTANT L'INSTALLATION D'UNE ENTREPRISE**

Ce point de l'ordre du jour n'a pas été développé pour ce qui concerne les devis chiffrés. La délibération concernant la vente des parcelles étant reportée dans l'attente du nouveau découpage cadastral.

Monsieur BIBAUT s'étonne que ce dossier, concernant la société ERMAFLUX n'ait pas été présenté en Conseil. Monsieur RENAUD lui répond qu'il a présenté ce dossier à la fin de séance du Conseil du 25 septembre 2009. Il précise qu'il s'agit d'un projet Intercommunal qui a démarré en juin 2009. La Société ERMAFLUX doit quitter les locaux qu'elle occupe à Pont-Sainte-Maxence. Deux projets de réinstallation sur Pont-Sainte-Maxence et Sacy-le-Grand ont été abandonnés. Le site vacant des blocs de Picardie a été présenté à la Société ERMAFLUX qui ne l'a pas retenu. Il restait la possibilité d'une construction neuve sur des parcelles communales à Pontpoint. La viabilisation de ces terrains par la voie privée de la SAMIN s'élève à environ 60 000€.

Monsieur BIBAUT dit qu'il a été interpellé jusque dans son entreprise sur ce sujet et que manquant d'information, il n'avait pas été en mesure de répondre.

Madame JACQUEY lui répond qu'il aurait pu renvoyer les demandeurs en Mairie.

Monsieur GRANGER précise qu'aucune action n'a été cachée, Le récépissé de dépôt du permis de construire est affiché en Mairie et il s'étonne qu'il n'y ait pas eu de demande identique sur le dépôt de permis de construire de la société JML qui s'installe impasse du Vieux Bac.

Monsieur BIBAUT dit qu'il existe des risques de nuisances et de petites pollutions sonores à cause du fonctionnement d'une « poinçonneuse grignoteuse ».

Monsieur RENAUD explique que la Société ERMAFLUX a déposé un Permis de Construire sur les parcelles B 363 ,364 ,627, 1963, 1966 et 383 pour la construction d'une usine de 2500 m<sup>2</sup> dont 600 m<sup>2</sup> de bureaux sur un ensemble de 6000 m<sup>2</sup> environ. L'acquisition des parcelles est en cours. L'activité de l'usine consiste en la construction d'équipements aérauliques pour l'ultra propreté, à destination de l'industrie pharmaceutique, cosmétique et diverses industries en France et en Europe. L'effectif fin 2008 était de 24 personnes avec une prévision d'évolution à la hausse.

### **CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE DE PONT SAINTE MAXENCE**

Monsieur Le Maire explique que les enfants en CP des Ecoles R. Lhermite et G. Chadufaux ont bénéficié d'une heure hebdomadaire de natation à la piscine de Pont Ste Maxence de février à juin 2009.

La Ville de Pont Ste Maxence demande qu'une convention de mise à disposition soit signée à cet effet.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine de Pont Ste Maxence pour l'année scolaire **2008-2009**.

### **RAPPORTS D'ACTIVITES DE LA CCPOH 2008**

#### **Monsieur le Maire présente un résumé du rapport d'activités CCPOH 2008**

#### **Finances et Affaires Générales**

Le résultat de clôture de l'exercice 2008 présente un excédent global de  
**1 767 764.38€**

Investissement : **-1 574 855.39€**

Fonctionnement : **+ 3 342 617.77€**

Au 31 décembre 2008 il y avait 162 agents.

L'ensemble des marchés publics passés dans l'année 2008 sont listés.

**Les Collèges** reçoivent une subvention forfaitaire de 20 € par élève.

565 élèves au collège des Terriers

496 élèves au collège Cassin

**Les Gymnases** : le montant heure/année est fixé à 375€

**Les services techniques** et leurs principales réalisations

**Les voiries** : Aménagements des parkings des gares de Pont et Rieux

Démarrage des travaux de la ZA de Sacy le Grand

Travaux tranche 1 de la zone de Moru

**Affaires sociales : petite enfance :** les Marionnettes Pontpoint

Capacité d'accueil de 18 places, 16 réguliers et 2 occasionnels, 70 familles ont bénéficié du service en 2008. 70 enfants de Pontpoint, 8 enfants de la CCPOH 2 enfants hors CCPOH, le taux d'occupation est de 79.74%

Les chiffres des autres structures sont fournis, le nombre d'Assistante Maternelle est de 26 pour 2008 à Pontpoint.

**Enfance Jeunesse :** Le service est structuré autour de 2 pôles

**Le Pôle enfance organise toutes les activités :** centre de loisirs de vacances, séjours, mercredis loisirs et accueils périscolaires sur l'ensemble du territoire

**Le pôle jeunesse :** a en charge toutes les animations pour les 12-25 ans, points de rencontres jeunes, animations dans les collèges

**Le portage des repas à domicile :** 32 879 repas ont été portés à 112 bénéficiaires.

**La culture :** La Manépine avec 39 spectacles et 46 représentations pour 7 436 spectateurs, taux de fréquentation de 68% et le Conservatoire Adam de la Halle.

**Développement économique :** Lancement de l'étude sur la réalisation d'un bâtiment locatif à vocation de développement économique dans le cadre d'un groupement SEMOISE-SOFRED.

Travaux d'aménagement de l'extension de la ZA des Cornouillers à Sacy le Grand. Requalification de la ZA Moru, réflexions sur l'aménagement du Champ Lahyre et transfert du centre Leclerc.

Liquidation de la Papeterie de Pont Sainte Maxence

**Le rapport est consultable en Mairie**

**Monsieur CZYZ présente le rapport annuel de la CCPOH sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour 2008**

Le service d'élimination des déchets concerne les 17 communes de la CCPOH soit 33 496 habitants et 12 079 résidences principales.

La compétence de la CCPOH porte sur la collecte et le traitement des déchets mais la CCPOH a délégué au SMVO (syndicat mixte de la vallée de l'Oise) la compétence traitement des déchets et la gestion des déchetteries.

Pour information,

Les déchets résiduels (conteneurs) sont collectés par SITA et sont incinérés au Centre de valorisation énergétique du SMVO à Villers St Paul

Les déchets verts sont collectés par SITA et traités par Natureco à Nogent sur Oise.

Les emballages et journaux sont collectés par SITA, transférés à Verberie puis envoyés au centre VERDI du SMVO à Villers St Paul.

Le verre est collecté par SITA puis transféré chez St Gobain.  
 Les encombrants sont collectés par SITA et enfouis (hors matériel électrique) au centre d'enfouissement SITA de Villeneuve sur Verberie.  
 La location, la maintenance et l'entretien des conteneurs sont assurés par Plastic Omnium.  
 Les déchetteries sont gérées par le SMVO.

## Indicateurs financiers

### Dépenses

Le total des dépenses est de 3 504 779,90 € (3 518 475,56 en 2007)

Répartition des dépenses :

Répartition des coûts	2007	2008
Collecte des déchets	1 592 279,31	1 646 192,06
Traitements des incombants	43 106,93	14 868,02
Location des conteneurs	186 659,08	193 740,02
Incinération	763 277,64	704 542,10
Participation forfaitaire au SMVO	835 915,84	859 172,64
Coût résiduel de tri	26 237,85	
Frais de fonctionnement	10 229,91	10 748,75
Frais de personnel	35 403,64	43 997,60
Amortissement	16 541,36	14 940,57

- La collecte des OM et des encombrants représente 26% des dépenses,
- La participation au SMVO représente 25%,
- La collecte sélective représente 21%,
- Le traitement par incinération représente 20%,
- La conteneurisation représente 6%,
- Les frais de personnel et de fonctionnement représentent 2%.

### Recettes

Le total des recettes est de 3 305 123,25 € (3 250 701,77 en 2007), un complément de 199 656,65 € a été transféré du budget général pour équilibrer les comptes (267 773,79€ en 2007),

La principale recette est la taxe sur les ordures ménagères, le total des taxes prélevées est de 3 096 497€ soit 89%,

Pour les entreprises et commerçants la redevance totale perçue est de 171 132,14€ soit 5 %.

### Tonnages collectés en 2008

- Journaux, prospectus et revues 870 tonnes soit 26 kg par habitant ,
- Emballages 970 tonnes soit 29 kg par habitant,
- Verre 890 tonnes soit 27 kg par habitant,
- Déchets verts 2 775 tonnes soit 84 kg par habitant,
- Déchets résiduels hors entreprises et commerces 8 142 tonnes soit 245 kg par habitant.

On constate par rapport à 2007 une augmentation des déchets recyclables, une stabilisation des déchets résiduels et des déchets verts et la diminution des encombrants

### **Perspectives 2009 et 2010**

Réduire les coûts par réduction des ramassages des déchets verts et des déchets recyclables

Inciter les usagers à réduire la quantité des déchets

Réflexions à mener sur la redevance généralisée « je paye en fonction de la quantité de mes déchets collectés »

### **Le rapport est consultable en Mairie**

### **MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA CCPOH POUR LE PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle les difficultés qui ont été rencontrées lors de l'extension du service périscolaire pour le groupe scolaire Massé Chadufaux. Pour l'accueil du matin, il n'y a pas eu de problème. Pour l'accueil du soir, il y avait huit familles en liste d'attente. Il précise qu'il a reçu des courriers virulents à ce sujet. Plusieurs rencontres ont été organisées entre la Commune et la CCPOH afin de trouver une solution satisfaisante pour tous. Dans un premier temps, la CCPOH ne voulait pas engager de dépenses supplémentaires. Devant l'insistance de la commune de PONTPOINT et la demande grandissante des familles, il a été décidé de renforcer l'équipe d'animateurs du soir. La Mairie mettra, à partir du 5 novembre 2009, un de ses agents à disposition de la CCPOH, six heures par semaine.

Pour permettre le remboursement du salaire de cet agent par la CCPOH qui a la compétence sur le service périscolaire, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel pour le service périscolaire.

Monsieur BIBAUT fait une déclaration, il dit qu'il ne partage pas certaines idées sur les projets, qu'il n'y a pas de transparence et que la communication ne passe pas. Il s'étonne qu'aucun de ses collègues Conseillers ne réagisse. Cela ne lui convenant pas, il souhaite démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Monsieur RENAUD déclare que depuis 2001, la communication a été améliorée (comptes rendus des réunions de bureau, flashes etc...) et regrette la mise en doute permanente de Monsieur BIBAUT, il précise néanmoins, qu'il respecte le ressenti de Monsieur BIBAUT.

## **INFORMATIONS**

Monsieur BIBAUT précise que les panneaux de signalisation ont enfin été mis en place, il s'étonne que ce travail ait été réalisé par les employés communaux. Monsieur RENAUD lui répond qu'il y a eu un accord avec la CCPOH.

Les plantations dans la Zone Artisanale vont être renouvelées par la société LOISELEUR, titulaire du marché.

Monsieur Le Maire présente les plans d'implantation provisoires de la future cantine, il s'agit d'une construction modulaire qui sera implantée le long de la rue des écoles.

Concernant le projet de construction de logement près de la propriété Giromagny, Monsieur le Maire a demandé un levé de plan à un géomètre afin de pouvoir étudier la mise en place éventuelle d'un rond point franchissable.

La séance est levée à 23 heures